



## COMMUNE DE MAUBORGET

Permis de construire (ou de démolir) No 02/2025

Coordonnées : 537'725 / 190020

N° de la (des) parcelle(s) : 109

N°(s) ECA : 76

Délivré à (propriétaire) : Roland Sauter, ch. de la Colonie 26, 1453 Mauborget

Promettants acquéreurs : --

Auteur des plans : --

Nature des travaux et description de l'ouvrage : construction d'une pergola

Non soumis à enquête publique, affichage au pilier public du 15 avril au 04 mai 2025

**Conditions générales :** Le présent permis est délivré sous réserve des droits des tiers, des dispositions légales cantonales et communales relevant de la police des constructions, de la protection des eaux et des lois et règlements particuliers, et aux conditions de la correspondance échangée. **Il est valable deux ans, dès ce jour. Aucune modification ne peut être apportée au projet sans l'autorisation de la Municipalité.** Le cas échéant, les cartes de contrôles incluses sont à retourner en temps opportun au service communal intéressé. Le permis d'habiter ou d'utiliser sera demandé au moment voulu.

### Conditions particulières communales

**Oppositions :** ☒ pas d'oppositions ☐ oppositions irrecevables ☐ oppositions retirées ☐ levées selon les conditions citées auparavant ☐ levées selon décision municipale

**Droit de recours :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif. L'acte de recours doit être déposé auprès du Tribunal administratif (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) dans les trente jours suivant la communication de la décision attaquée; il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire

Taxe réglementaire : 20.00

Frais administratif : 30.00

Total : 50.00

Le Syndic  
*Claude Roulet*  
Claude ROULET

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
La Secrétaire  
*Annick Gander*  
Annick GANDER

Lieu et date : Mauborget, le 14 avril 2025